



Règlement du Championnat Féminin Sénior saison 2019/2020 District des Alpes de Football



ARTICLE PREMIER. Le District des Alpes organise chaque saison pour les équipes féminines de ses clubs, un championnat senior féminin. Il est décidé de passer à **11 joueuses + 3 remplaçantes** ; toutefois, les équipes qui souhaitent faire des **rencontres à 8, pourront les jouer, en le signalant par mail au District 15 jours avant la rencontre et au club adverse.**

L'équipe demandant de jouer à 8 n'aura que 2 remplaçantes mais l'équipe adverse pourra aligner 8 joueuses + 4 remplaçantes.

Une équipe alignant 8 joueuses + 3 remplaçantes devra automatiquement jouer à 11.

Le samedi reste prioritaire à 14 h 30.

ART. 2. Le championnat Féminin Séniors se déroulera comme suit :
Une seule phase Aller / Retour.

Le club classé premier du championnat est déclaré Champion des Alpes de football et disputera les barrages qui réuniront le premier de chaque District, le vainqueur accédera au Championnat de Division d'Honneur Féminin de la Ligue de la Méditerranée. Cependant, si ce club ne désirerait pas accéder à ce championnat, le Comité de Direction du District des Alpes désignerait le club devant participer à ces barrages à sa place en tenant compte du classement du championnat.

ART. 3. Pour participer aux épreuves, les joueuses devront être titulaires d'une licence FFF conformément aux Statuts et aux Règlements Sportifs du District des Alpes de football.

ART. 4. Toute équipe Féminines devra être obligatoirement accompagnée, sous peine de sanction d'un responsable mandaté par le club, titulaire d'une licence fédérale établie à son nom pour la saison en cours, conformément aux dispositions des Règlements sportifs du District des Alpes de Football, sur le banc de touche ne pourront prendre place que 3 personnes licenciées.

Il est rappelé que les arbitres bénévoles ne pourront pas coacher !!

Par manque d'arbitres, pensez à en prévoir (dirigeants) pour le centre ou la touche, surtout le dimanche.

ART. 5. Sous peine de sanction, les équipes et les matches mixtes, sont formellement interdits.

ART. 6. Dans le championnat séniors féminin à 8 ou à 11, *les **U16F et U17 F** sont admises (selon art 73 des RG) Les joueuses U15 F ne peuvent en aucun cas, participer au championnat féminin sénior.*

Les U16 F et les U17 F sont autorisées à jouer en Séniors F en équipe 1 avec un **DOUBLE SURCLASSEMENT**.
En cas de manquement à cette obligation, la commission compétente du District du des Alpes pourra avoir recours à la procédure d'évocation, au sens de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la F.F.F., si une fraude ou une falsification est avérée.

ART. 7. L'organisation des championnats est assurée par la commission du Football des Féminines du District des Alpes de football.

ART. 8. Loi du jeu à 8 et à 11.

- **LOI 1** : Terrain de jeu à 8 :
L = 50m à 75m, l = 45m à 55m
 - Le terrain correspond à un demi-terrain de foot dans le sens de la largeur.
 - Deux terrains de foot à 8 peuvent être tracés sur un terrain de foot à onze.

- Le terrain devra, sous peine d'annulation de la rencontre, être tracé en retrait d'un mètre de la ligne des cages de foot à onze.
- Les surfaces de réparations doivent être tracées à 10m de chaque poteau de but et à 13 m de la ligne de but. (possibilité de traçage avec des coupelles uniquement pour les terrains synthétiques)
- Le hors-Jeu se jouera à la ligne médiane.
- Il est conseillé de matérialiser les zones techniques en ligne médiane pour éviter les débordements

LOI 2 : Le Ballon

- Ballon utilisé : Taille 5

LOI 3 : Nombre de joueuses

- Les remplacements peuvent se faire à tout moment de la partie à condition d'attendre un arrêt de jeu et l'autorisation de l'arbitre. Les remplacées deviennent remplaçantes et peuvent à nouveau prendre part au jeu.
- Une équipe présentant moins de six joueuses sur le terrain sera déclarée forfait pour les matchs à 8.

LOI 4 : Equipement des joueuses

- Identique à celle du jeu à 11.
- Rappel : le port des protège-tibias est obligatoire.

LOI 5 : Arbitre :

- Identique à celle du jeu à 11.
- En dehors des arbitres officiels, l'arbitrage peut être assuré par tout licencié, sous réserve qu'il connaisse bien les règles du foot à 8 et à 11.

LOI 6 : Arbitres assistants

- Identique à celle du jeu à 11.

LOI 7 : Temps de jeu

- Les matches se déroulant en deux mi-temps de 40' (jeu à 8) et 45' (jeu à 11)
- La pause sera au maximum 15mn. Pas de prolongation

LOI 8 : Coup d'envoi et reprise de jeu

- Identique à celle du jeu à 11.
- Jeu à 8, les joueuses adverses doivent se trouver à 6m du ballon.
- **Pour le foot à 8, il est interdit de marquer directement sur le coup d'envoi.**

LOI 9 : Ballon en jeu et hors-jeu

- Identique à celle du jeu à 11.

LOI 10 : But marqué

- Identique à celle du jeu à 11.

LOI 11 : Hors-jeu

- Identique à celle du jeu à 11 à la **ligne médiane**.

LOI 12 : Fautes et comportements antisportifs

- Identique à celle du jeu à 11 (donc des coups francs directs et indirects peuvent être sifflés en fonction de la nature de la faute) sous réserves des modifications suivantes :

N.B : 1) Toutes les fautes commises intentionnellement dans la surface de réparation sont sanctionnés d'un coup de pied de réparation.

2) Le gardien de but ne peut se saisir du ballon avec les mains sur une passe volontaire du pied d'un partenaire. Cette faute sera sanctionnée par un coup franc indirect aux 13 m. (voir loi 13)

3) Le gardien de but ne peut dégager au pied de volée ou de ½ volée. Cette faute sera sanctionnée par un coup franc indirect aux 13 m (voir loi 13).

LOI 13 : Coups francs

- Identique à celle du jeu à 11.
- Toutefois la distance à respecter par les joueuses de l'équipe adverse au moment de la frappe est de 6 m (au lieu de 9 m 15 dans le foot à 11)
- Par ailleurs, les fautes commises par le gardien de but (prise de balle à la main sur une passe au pied d'un partenaire ou dégagement de volée ou ½ volée, seront sanctionnées par un coup franc indirect sur la ligne des 13 m perpendiculairement à l'endroit de la faute.

LOI 14 : Coup de pied de réparation.

- Identique à celle du jeu à onze, sauf :
- Coup de pied de réparation (pénalty) à 9m pour jeu à 8.

LOI 15 : Rentrée de touche

- Identique à celle du jeu à 11.

LOI 16 : Coup de pied de but.

- Identique à celle du jeu à 11.
- Le ballon est placé à la hauteur du point de penalty (donc à 9 m)
- Toutefois les adversaires doivent être à 6m.

LOI 17 : Coup de pied de coin.

- Identique à celle du jeu à 11.
- En football à 8, les joueuses adverses doivent se trouver à 6 m (au lieu de 9 m 15).

ART. 9. Les cas non prévus dans le présent règlement seront tranchés par le Comité de Direction
Annexes : jeu à 8 :

Passe en retrait au gardien	Règles football à 11 sinon coup franc indirect ramené perpendiculaire à la ligne des 13 m (Mur autorisé)
Dégagement gardien	Pas de volée ni de ½ volée sinon coup franc indirect ramené perpendiculaire à la ligne des 13 m

